

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

19-12-273

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 34
Date de convocation : 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Omar N'FATI, Noureddine BOUACHERA

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Gabi HÖPER (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT), Monique MEYNARD (donne pouvoir à Rodolphe GUYOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19-04-088 en date du 8 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19.10.238 en date du 15 octobre 2019 portant décision modificative n°1,

Vu l'avis de la commission finances en date du 17 décembre 2019,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**31** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- d'ouvrir les crédits supplémentaires ci-dessous au budget principal 2019.

Cette décision modificative n°2, équilibrée en dépenses et en recettes, assure l'équilibre général du budget.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le
ID : 033-213302433-20191218-DELIB_19_12_273-BF

DECISION MODIFICATIVE N°2-2019 BUDGET VILLE

Section de fonctionnement				
CHAPITRE	OBJET	BP + DM 2019	DM 2	TOTAL BP 2019
DEPENSES				
920	Services généraux administration générale	9 247 373,50 €	-110 000,00 €	9 137 373,50 €
921	Sécurité et salubrité publiques	1 213 884,00 €	-20 000,00 €	1 193 884,00 €
922	Enseignement et formation	5 950 883,50 €	60 000,00 €	6 010 883,50 €
923	Culture	3 515 350,00 €	10 000,00 €	3 525 350,00 €
924	Sports	3 724 021,00 €	60 000,00 €	3 784 021,00 €
928	Aménagement et services urbains	6 183 776,00 €	21 000,00 €	6 204 776,00 €
929	Action économique	783 027,00 €	-21 000,00 €	762 027,00 €
TOTAL DEPENSES			0,00 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

23/12/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

19-12-274

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 34
Date de convocation : 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Omar N'FATI, Noureddine BOUACHERA

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Gabi HÖPER (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT), Monique MEYNARD (donne pouvoir à Rodolphe GUYOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19.04.092 en date du 8 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19.10.230 en date du 15 octobre 2019 portant décision modificative n°1,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 décembre 2019,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour et 1 abstention (Monsieur Gonzague MALHERBE),

Le Conseil Municipal décide :

- d'ouvrir les crédits supplémentaires ci-dessous au budget culturels (FAC) 2019.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20191218-DELIB_19_12_274-BF

Cette décision modificative n°2, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

DECISION MODIFICATIVE N°2-2019 BUDGET ANNEXE FAC

Section de fonctionnement						
CHAPITRE	FONCTION	COMPTE	OBJET	BP 2018 + BS	DM 1	TOTAL BP 2018
DEPENSES						
011	313 - Théâtres	60612	Mécénats EDENIS	14 800,00 €	3 000,00 €	17 800,00 €
	33 - Action culturelle	60623	Mécénats CONSEIL VINS FRONSAC	15 300,00 €	2 400,00 €	17 700,00 €
		6135	Mécénats Chaveau SAS	29 500,00 €	2 145,00 €	31 645,00 €
		6236	Mécénats Laplante + SODAL	40 000,00 €	2 060,00 €	42 060,00 €
		6257	Mécénats DITEP Rive droite	74 000,00 €	1 120,00 €	75 120,00 €
			TOTAL CHAPITRE	173 600,00 €	10 725,00 €	184 325,00 €
67	313 - Théâtres	6713	Mécénats 2019	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
	33 - Action culturelle	6713	Mécénats 2019	0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
			TOTAL CHAPITRE	0,00 €	47 500,00 €	47 500,00 €
			TOTAL DEPENSES		58 225,00 €	
RECETTES						
70	313 - Théâtres	7062	Mécénats 2019	0,00 €	555,00 €	555,00 €
	33 - Action culturelle	7062	Mécénats 2019	0,00 €	2 134,00 €	2 134,00 €
			TOTAL CHAPITRE	0,00 €	2 689,00 €	2 689,00 €
77	313 - Théâtres	7713	Mécénats 2019	0,00 €	9 345,00 €	9 345,00 €
	33 - Action culturelle	7713	Mécénats 2019	0,00 €	46 191,00 €	46 191,00 €
			TOTAL CHAPITRE	0,00 €	55 536,00 €	55 536,00 €
			TOTAL RECETTES		58 225,00 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

23/12/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

19-12-275

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 34
Date de convocation : 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Omar N'FATI, Noureddine BOUACHERA

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Gabi HÖPER (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT), Monique MEYNARD (donne pouvoir à Rodolphe GUYOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

FINANCES

**BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :
DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19.04.091 en date du 8 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19.10.231 du 15 octobre 2019 portant décision modificative n°1,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 décembre 2019,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour et 1 abstention (Monsieur Gonzague MALHERBE),

Le Conseil Municipal décide :

- d'ouvrir les crédits supplémentaires ci-dessous au de l'assainissement non collectif 2019.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20191218-DELIB_19_12_275-BF

Cette décision modificative n°2, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

DECISION MODIFICATIVE N°2-2019 BUDGET ANNEXE SPANC

Section d'exploitation					
CHAPITRE	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM 2	TOTAL BP 2019
DEPENSES					
.011	611	Contrôle branchements particuliers SUEZ	8 500,00 €	200,00 €	8 700,00 €
TOTAL DEPENSES				200,00 €	
70	7062	Redevance ANC	8 537,01 €	200,00 €	8 737,01 €
TOTAL RECETTES				200,00 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

23/12/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

19-12-276

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 34
Date de convocation : 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Omar N'FATI, Noureddine BOUACHERA

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Gabi HÖPER (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT), Monique MEYNARD (donne pouvoir à Rodolphe GUYOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE - SAINT EMILION : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19.04.093 en date du 8 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19.10.232 en date du 15 octobre 2019 portant décision modificative n°1,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 décembre 2019,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour et 1 abstention (Monsieur Gonzague MALHERBE),

Le Conseil Municipal décide :

- d'ouvrir les crédits supplémentaires ci-dessous au budget annexe port de Libourne-St Emilion 2019.

Cette décision modificative n°2, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

DECISION MODIFICATIVE N°2-2019 BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION

Section d'investissement				
CHAPITRE	OBJET	BP 2019	DM 1	TOTAL BP 2019
DEPENSES				
020	Dépenses imprévues	32 900,37 €	-5 000,00 €	27 900,37 €
21	Immobilisations corporelles	114 545,06 €	5 000,00 €	119 545,06 €
TOTAL DEPENSES			0,00 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
 Fait à Libourne

23/12/2019

Le Maire,
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Maire
 de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

19-12-277

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 34
Date de convocation : 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Omar N'FATI, Noureddine BOUACHERA

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Gabi HÖPER (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT), Monique MEYNARD (donne pouvoir à Rodolphe GUYOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

FINANCES

AVANCE DE TRÉSORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE - SAINT EMILION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2013 créant le budget annexe Port de Libourne avec autonomie financière,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2015 dénommant ce budget Port de Libourne – St Emilion,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2017 décidant le versement d'une avance de trésorerie du budget principal de la ville au budget annexe port de Libourne - Saint Emilion d'un montant de 300 000 € remboursable avant le 30 septembre 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2018 décidant de porter le montant de l'avance de trésorerie du budget principal de la ville au budget annexe port de Libourne - Saint Emilion à un montant de 400 000 € remboursable avant le 31 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2018 décidant de porter le montant de l'avance de trésorerie du budget principal de la ville au budget annexe port de Libourne – Saint Emilion à un montant de 500 000 € remboursable avant le 31 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2019 portant sur le montant de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe port de Libourne – Saint Emilion à un montant de 200 000 € remboursable avant le 31 décembre 2020,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 décembre 2019,

Considérant que le besoin d'avance de trésorerie au budget annexe port de Libourne – Saint Emilion qui dispose d'une autonomie financière demeure dans l'attente du versement des dernières subventions d'investissement,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à maintenir le montant de l'avance de trésorerie au budget annexe port de Libourne – Saint Emilion par la collectivité de rattachement – le budget principal de la Ville de Libourne – à 200 000 € et de fixer la date limite de remboursement de celle-ci au 31 décembre 2020.

Les opérations de versement et de remboursement de cette avance de trésorerie sont non budgétaires. Elles sont imputées au compte de dépense 553 du budget principal et au compte de recette 5192 du budget annexe.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

23/12/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

19-12-278

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 34
Date de convocation : 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Omar N'FATI, Noureddine BOUACHERA

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Gabi HÖPER (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT), Monique MEYNARD (donne pouvoir à Rodolphe GUYOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

FINANCES

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE - SAINT EMILION - ANNÉE 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-2,

Considérant que l'équilibre de la section d'investissement du budget prévisionnel 2019 du budget annexe port de Libourne – Saint Emilion a été permis par le biais d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 85 000 €,

Considérant que l'exécution budgétaire de ce budget annexe disposant de l'autonomie financière nécessite le versement de cette subvention,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 décembre 2019,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au remboursement de cette subvention d'équilibre de 85 000 €.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20191218-DELIB_19_12_278-DE

Imputation budgétaire

Budget principal Ville - dépense : chapitre 909

Budget annexe port de Libourne – Saint Emilion - recette : chapitre 13

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

23/12/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

19-12-279

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 34
Date de convocation : 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Omar N'FATI, Noureddine BOUACHERA

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Gabi HÖPER (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT), Monique MEYNARD (donne pouvoir à Rodolphe GUYOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

FINANCES

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE FESTIVITÉS ET ACTIONS CULTURELLES - ANNÉE 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'équilibre du budget 2019 du budget annexe festivités et actions culturelles a été réalisé par le biais d'un virement d'équilibre du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 995 000 €,

Considérant que le montant définitif sera fixé lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2019 dans la limite maximale de cette inscription budgétaire et sera exécuté dans le cadre de la journée complémentaire,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 décembre 2019,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le 
ID : 033-213302433-20191218-DELIB_19_12_279-DE

Imputation budgétaire

Budget principal Ville - dépense : chapitre 923

Budget annexe festivités et actions culturelles - recette : chapitre 74 pour le virement d'équilibre.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

23/12/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

19-12-280

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 34

Date de convocation : 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Omar N'FATI, Noureddine BOUACHERA

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Gabi HÖPER (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT), Monique MEYNARD (donne pouvoir à Rodolphe GUYOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

FINANCES

**BUDGET PRINCIPAL : DISPOSITIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS EN DÉPENSE
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu la délibération n°19-04-100 du 8 avril 2019 relative à la révision des AP-CP,

Vu les délibérations n°19-04-088, n°19-04-092, n°19-04-093 du 8 avril 2019 adoptant les budgets primitifs de l'exercice 2019,

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes quelle que soit la section à laquelle elles se rapportent, et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

S'agissant des dépenses d'investissement, et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et

mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le 
ID : 033-213302433-20191218-DELIB_19_12_280-DE

Cette autorisation doit également préciser le montant et l'affectation

Pour les dépenses incluses dans une autorisation de programme, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de la dernière délibération de révision de l'autorisation de programme.

Considérant que le montant global des dépenses tel que défini ci-dessus s'élève, pour le budget principal de la ville de Libourne, à 3 928 585 €,

Considérant que, dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2020, il convient d'autoriser l'ouverture de crédits provisoires en investissement,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 décembre 2019,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**31** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à ouvrir, pour l'ensemble des budgets concernés, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2019, énumérés dans le tableau ci-dessous,

- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2020 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions sus-énoncées.

Code opération	Imputation (chapitre-fonction-article-service Gestionnaire)	Détail de l'opération	Montants demandés au 25%
5/5	908-90824-2115-DUF.	Acquisitions foncières (Estager)	300 000
1/18	903-90324-2313-INBA	Travaux Eglise St Jean (sécurisation)	300 000
2/9	901-90112-2152-SIG.	Vidéoprotection (Daquays, sites culturels, Hôpital, CTM)	210 000
	910-910-238-DFIN	Avances (marchés publics)	150 000
3/1	902-9020-2158-ENVI	Aménagement et verdissage de la cours de l'école élémentaire du Sud	80 000
1/16	900-900200-2313-INBA	Gestion contrôle d'accès Etablissements sportifs	72 000
2/44	908-908221-2313-INVO	Place Princeteau (Orbe et Union - maîtrise d'oeuvre)	60 000
4/3	900-900203-2182-TVEH	Matériel roulant (véhicules espaces verts et sports)	54 000
1/75	902-90211-2313-INBA	Création de classes maternelles rentrée 2020 (maîtrise d'oeuvre)	40 000
1/87	904-90414-2313-INBA	Travaux du Centre équestre (sécurisation incendie)	40 000
5/1	900-900201-2051-INFO	Mise à niveau des licences office	30 000
1/1	900-900200-2313-INBA	Divers bâtiments Travaux mise à niveau	30 000
13X051	909-9090-20422-DUF.	Subventions façades	30 000
5/9	900-900200-2188-TEL	Equipements téléphonie (tablettes + enveloppe)	25 000
5/1	900-900201-2183-INFO	Renouvellement postes informatiques (télétravail + enveloppe)	22 000
1/4	902-9020-2313-INBA	Bâtiments scolaires travaux annuels de mise à niveau	20 000
1/11	900-900200-2313-INBA	Divers bâtiments - conformité sécurité	20 000
5/4	904-90412-2188-SPOR	Equipements sportifs Stades	15 000
1/10	900-900200-2313-INBA	Accessibilité PMR	15 000
1/101	902-9020-2313-INBA	Divers bâtiments travaux d'amélioration thermique et développement durable	15 000
1/5	904-90411-2313-INBA	Bâtiments sportifs travaux annuels mise à niveau	10 000
1/8	900-900200-2313-INBA	Couvertures travaux annuels mise à niveau	10 000
1/97	903-9030-2313-INBA	Schéma directeur immobilier	10 000
1/104	904-90414-2313-INBA	Gymnase Kany (mise aux normes)	10 000
5/2	900-900200-2188-...	Matériel divers (défibrillateurs)	10 000
2/1	908-908221-2315-INVO	Voirie accessibilité PMR	10 000
2/8	908-90814-2315-INVO	Travaux éclairage public	10 000
5/4	904-90411-2188-SPOR	Equipements sportifs Gymnases	7 500
4/2	908-90821-2152-TVOI	Equipements matériels voirie	6 000
5/20	901-90112-2188-POLICE	Equipements police municipale	5 000
TOTAL QUOTE PART 25%			1 616 500

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

23/12/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

19-12-281

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 34
Date de convocation : 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Omar N'FATI, Noureddine BOUACHERA

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Gabi HÖPER (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT), Monique MEYNARD (donne pouvoir à Rodolphe GUYOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL : AVANCE SUR LA SUBVENTION 2020 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la subvention de la Ville versée au C.C.A.S. de la Ville de Libourne est destinée à contribuer au fonctionnement de l'établissement public communal au titre de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques municipales de développement social et de solidarité,

Considérant que le budget communal 2020 devant être adopté au plus tard le 30 avril, cette subvention annuelle sera votée après l'adoption du budget de la Ville,

Considérant donc qu'il est nécessaire, comme les années précédentes, de procéder à une avance de la subvention au C.C.A.S. Cette avance correspond aux 3 premiers douzièmes versés mensuellement, et est donc calculée au regard du budget primitif 2019, sur la base de 2 345 000 €. Elle correspond donc à une somme de 586 250 €,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 décembre 2019,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20191218-DELIB_19_12_281-DE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant
vote de la subvention totale 2020, une avance sur subvention au C.C.A.S. d'un montant de 586
250 € au titre du premier trimestre 2020.

Imputation budgétaire : chapitre 925.201 – compte 65736

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

23/12/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

19-12-282

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 34
Date de convocation : 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Omar N'FATI, Noureddine BOUACHERA

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Gabi HÖPER (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT), Monique MEYNARD (donne pouvoir à Rodolphe GUYOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

FINANCES

**BUDGETS ANNEXES SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT :
DÉLIBÉRATION FIXANT LES PRINCIPES DE TRANSFERT DES EXCÉDENTS ET DÉFICITS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1321-1 du CGCT portant sur les modalités du transfert de compétences,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), qui attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020,

Considérant qu'en conséquence La Cali sera compétente en matière d'eau et d'assainissement au 1^{er} janvier 2020,

Considérant que sur la Commune de Libourne, La Cali exercera directement la compétence en matière d'eau, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif,

Considérant que ce transfert de compétence entraîne de facto la clôture des budgets annexes « assainissement », « régie des eaux » et « assainissement non collectif » dépendant du budget principal de la Ville de Libourne à la date du 31 décembre 2019,

Considérant que les résultats budgétaires de l'exercice précédent la compétence doivent être maintenus dans la comptabilité de la commune, car ils sont la résultante de l'activité exercée par celle-ci lorsqu'elle était compé

Considérant toutefois la possibilité, compte tenu des règles d'équilibre des SPIC, que les résultats budgétaires du budget annexe communal, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, puissent être transférés en tout ou en partie à l'EPCI ;

Considérant que le transfert est constaté par un procès-verbal de mise à disposition établi contradictoirement entre les représentants de la commune antérieurement compétente et ceux de La Cali,

Les procès-verbaux ont pour objet de préciser les modalités de mise à dispositif des biens concernés,

Considérant que l'option retenue doit faire l'objet d'une délibération concordante de La commune de Libourne et de La Cali ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 décembre 2019,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les principes suivants :

Budget annexe assainissement :

Section de fonctionnement : transfert de l'excédent / déficit à La Cali

Section d'investissement : transfert de l'excédent / déficit à La Cali

Budget annexe régie des eaux :

Section de fonctionnement : transfert de l'excédent / déficit à La Cali

Section d'investissement : transfert de l'excédent / déficit à La Cali

Budget annexe SPANC :

Section de fonctionnement : transfert de l'excédent / déficit à La Cali

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens concernés par le transfert de la compétence eau et assainissement.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

23/12/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

19-12-283

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 34
Date de convocation : 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Omar N'FATI, Noureddine BOUACHERA

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Gabi HÖPER (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT), Monique MEYNARD (donne pouvoir à Rodolphe GUYOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT - ANNÉE 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-3 et L.2312-1 et suivants,

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales qui disposent :

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel ;

- que les dotations budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19.04.100 en date du 8 avril 2019 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture et l'affectation des autorisations de programme au budget principal 2019 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**31** conseillers présents ou ayant donné leur avis)

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Reçu en préfecture le 23/12/2019
Affiché le 
ID : 033-213302433-20191218-DELIB_19_12_283-DE


Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à un ajustement des autorisations de programme et des crédits de paiement au titre de l'année 2019 pour les opérations selon le détail ci-annexé.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

23/12/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

19-12-284

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 34
Date de convocation : 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Omar N'FATI, Noureddine BOUACHERA

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Gabi HÖPER (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT), Monique MEYNARD (donne pouvoir à Rodolphe GUYOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

FINANCES

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19.04.089 en date du 8 avril 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°19.11.253 du 25 novembre 2019 portant décision modificative n°1,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 17 décembre 2019,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements des crédits que ce soit dans le cadre d'inscriptions nouvelles ou de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Après en avoir délibéré,

Par 30 voix pour et 1 abstention (Monsieur Gonzague MALHERBE),

Le Conseil Municipal décide :

- d'ouvrir les crédits supplémentaires ci-dessous au budget de l'eau potable 2019.

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20191218-DELIB_1912_284-BF

Cette décision modificative n°2, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

DECISION MODIFICATIVE N°2-2019 BUDGET ANNEXE EAU

Section de fonctionnement					
CHAPITRE	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM 1	TOTAL BP 2019
RECETTES					
.042	777	Ajustement des écritures d'amortissement	3 700,00 €	4 500,00 €	8 200,00 €
70	70128	Ajustement des écritures d'amortissement	358 500,00 €	-4 500,00 €	354 000,00 €
TOTAL RECETTES				0,00 €	

Section d'investissement					
CHAPITRE	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM 1	TOTAL BP 2019
DEPENSES					
.040	13918	Ajustement des écritures d'amortissement	3 700,00 €	4 500,00 €	8 200,00 €
TOTAL DEPENSES				4 500,00 €	
RECETTES					
16	1641	Ajustement des écritures d'amortissement	452 280,86 €	4 500,00 €	456 780,86 €
TOTAL RECETTES				4 500,00 €	

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

23/12/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

19-12-285

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 34
Date de convocation : 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Omar N'FATI, Noureddine BOUACHERA

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Gabi HÖPER (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT), Monique MEYNARD (donne pouvoir à Rodolphe GUYOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT D'UNE FOURRIÈRE

La ville de Libourne a été saisie d'une demande de remise gracieuse suite à l'enlèvement d'un véhicule sur la voie publique et à son transfert auprès de la fourrière.

Le 26/09/2019 au soir, le conjoint de la requérante a stationné son véhicule rue Clément Thomas devant le panneau d'interdiction délimitant la zone du marché de plein air.

Le vendredi 27/09/2019 au matin, lors de l'installation des étals, le véhicule qui se trouvait toujours au même endroit ne gênait en aucun cas les commerçants, car il n'était pas à l'intérieur du périmètre de sécurité.

Par conséquent, la Gendarmerie nationale a demandé à tort son enlèvement.

Les frais facturés s'établissent à un montant de 125,51€.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20191218-DELIB_19_12_285-DE

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le remboursement des frais avancés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les actes en découlant.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

23/12/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le

ID : 033-213302433-20191218-DELIB_19_12_285-DE



BUDGET PRINCIPAL
REMISES GRACIEUSES

Catégorie Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2019	Encaissement régisseur : 2019	POTIN Patrick	125,51 €	Remboursement d'une fourrière

TOTAL 125,51 €

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

19-12-286

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 34
Date de convocation : 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Omar N'FATI, Noureddine BOUACHERA

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Gabi HÖPER (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT), Monique MEYNARD (donne pouvoir à Rodolphe GUYOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

FINANCES

REMBOURSEMENT FRAIS DE FOURRIÈRE

La ville de Libourne a été saisie d'une demande de remise gracieuse suite à l'enlèvement d'un véhicule sur la voie publique et à son transfert auprès de la fourrière.

Le 27/09/2019, le véhicule de la requérante était stationné rue Victor Hugo juste avant les emplacements réservés pour le marché.

Ce jour-là, il n'y avait pas les barrières habituelles qui rappellent la tenue du marché de plein air et qui délimitent le périmètre d'installation.

Devant l'absence de signalisation, la requérante ne pouvait pas savoir que son véhicule était susceptible de gêner.

Les frais facturés s'établissent à un montant de 125,51€.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**31** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20191218-DELIB_19_12_286-DE

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le remboursement des frais avancés,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les actes en découlant.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

23/12/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

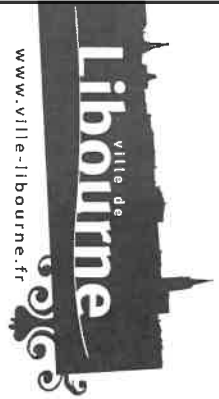
Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le

ID : 033-213302433-20191218-DELIB_19_12_286-DE

SLO



BUDGET PRINCIPAL
REMISES GRACIEUSES

Particulier	Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
	2019	Encassement régisseur : 2019	CONCA Josiane	125,51 €	Remboursement d'une fourrière

TOTAL

125,51 €